

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal
du 6 octobre 2025 à 20 heures, à la salle du Conseil communal de Paudex

Le Vice-Président Ouvre la séance à 20h00
Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Courrier
Le Conseil étant constitué de 41 membres, le quorum est fixé à 22.

*

1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES

Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

Mmes Mariaroza Kampani Vlamopoulos et Valérie Santini Rüeger
MM. Xavier de Landerset, Dieter Graser, Alexandre La Fuente, Robin
Lemmel et Luc Viand

Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

Mme Karine Crousaz
MM. Afsin Kemal, Isaia Michel

30 Conseillers et Conseillères sont présents et 7 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

*

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Vice-Président Présente l'Ordre du jour.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

*

3. NOMINATION DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Vice-Président

Explique que, suite à la nomination d'Estelle Rodriguez au printemps dernier, celle-ci a informé le conseil, fin juillet, de sa décision de renoncer au poste de secrétaire du Conseil pour des raisons personnelles et professionnelles. Bien que ce désistement tardif soit regrettable, le président tient à exprimer sa reconnaissance à Mme Nathalie Wolf qui a accepté de reprendre le poste pour une durée d'un an, soit jusqu'en juin 2026.

Conformément à ce qu'il avait annoncé, un nouveau vote est requis pour officialiser cette nomination. Il est donc proposé que le conseil procède à la nomination de Mme Nathalie Wolf par acclamation, en reconnaissance du travail remarquable qu'elle a accompli et continuera d'accomplir au sein du conseil.

Nathalie Wolf est élue par acclamation.

*

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

Le Vice-Président

Soumet le procès-verbal du 23 juin 2025 pour approbation aux membres qui l'acceptent à l'unanimité.

*

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Vice-Président

Rapport des Commission

Rappelle que, dans le cadre du fonctionnement des commissions, toute réunion supplémentaire doit être communiquée à la Secrétaire, afin qu'elle puisse en tenir le décompte.

Les commissions sont indemnisées une fois par an, en juin, au même moment que les défrayements liés au dépouillement des votations. Si un membre a participé une commission dont les travaux n'ont pas donné lieu à un rapport présenté devant le conseil, il est important que son Président en informe la Secrétaire ainsi que la Boursière.

Enfin, il rappelle également qu'il revient aux président·e·s de commission de s'assurer que les rapports soient dûment signés par l'ensemble des membres ayant participé aux travaux.

Séance d'information – élection communale

Annnonce qu'une réunion d'information en vue des prochaines élections communales se tiendra le **4 novembre prochain**, dans les locaux de l'annexe. Cette séance vise à encourager les candidatures en prévision du prochain scrutin. Une invitation officielle sera adressée à l'ensemble des citoyennes et citoyens ; les membres du conseil sont invités à relayer l'information autour d'eux.

Votations du 28 septembre 2025

Présente le résultat du vote du 28 septembre dernier concernant la Commune de Paudex. Remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des bulletins de vote et invite tous les volontaires pour participer au prochain dépouillement en vue des votations du 30 novembre 2025 à s'annoncer soit à l'issue du conseil, soit auprès du Président ou de la Secrétaire.

Votations fédérales :

N° : 01 Objet : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Taux de participation : 50.12 %

BULLETINS	Rentrés	407
	Blancs	10
	Nuls	1
	Valables	396

Suffrages		
Oui	150	37.88 %
Non	246	62.12 %

Statut : refusé

N° : 02 Objet : Loi sur l'e-ID (LeID)

Taux de participation : 49.88 %

BULLETINS	Rentrés	405
	Blancs	6
	Nuls	1
	Valables	398

Suffrages		
Oui	242	60.80 %
Non	156	39.20 %

Statut : accepté

Votations cantonales

N° : 01 Objet : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet

Taux de participation : 46.80 %

BULLETINS	
Rentrés	380
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	380
Blancs	0

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages initiative		
Sans réponse	15	3.95 %
Oui	120	31.58 %
Non	245	64.47 %
Blancs	0	0.00 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		
Sans réponse	13	3.42 %
Oui	255	67.11 %
Non	112	29.47 %
Blancs	0	0.00 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		
Sans réponse	96	25.26 %
Initiative	54	14.21 %
Contre-projet	230	60.53 %
Blancs	0	0.00 %

Préférence : Contre-projet

N° : 02 Objet : Quorum

Taux de participation : 48.80 %

BULLETINS	
Rentrés	380
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	380
Blancs	28

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	172	45.26 %
Non	180	47.37 %
Blancs	28	7.37 %

Statut : refusé

N° : 03 Objet : Droits politiques des étrangères et étrangers

Taux de participation : 47.04 %

BULLETINS	
Rentrés	382
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	382
Blancs	8

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	147	38.48 %
Non	227	59.42 %
Blancs	8	2.09 %

Statut : refusé

6. PREAVIS MUNICIPAL 06-2025 – RENFORCEMENT DES RESEAUX DES EAUX CLAIRES (EC), DES EAUX USEES (EU), DE L'EAU POTABLE ET D'ELECTRICITE DU PERIMETRE DES COTES SAINT-MAIRE ET DE BOCHAT – CREDIT D'ETUDE

Le Vice-Président Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 30 septembre 2025. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité. Elle propose d'accepter le crédit d'étude de CHF 131'000.- en vue de renforcer les réseaux d'eau claire, d'eau usée et d'électricité.

Le Vice-Président Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Fait état du rapport de la Commission ad hoc dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 30 septembre dernier. Il invite M. Gourdet, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Gourdet Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui proposent d'accepter le préavis 06-2025 tel que présenté.

Le Vice-Président Remercie M. Gourdet pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Ouvre la discussion et demande si une personne de l'assemblée a des questions ou remarques à formuler.

Le Vice-Président Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, invite le Conseil communal à passer au vote sur les conclusions du préavis 06-2025 dont la teneur est la suivante:

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 131'000.00 TTC destiné à financer la phase d'études de projet de renforcement des réseaux d'eau clair, d'eau usée et d'électricité,
2. d'autoriser la Municipalité à prélever tout ou partie de cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché,
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense selon les normes en vigueur.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 30 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 06-2025 est accepté à l'unanimité.

*

7. PREAVIS 07-2025 : ARRETE D'IMPOSITION 2026

Le Vice-Président Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 30 septembre 2025. Il invite M. Zahnd, Président de ladite Commission, à le lire.

M. Zahnd Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui se rallient à l'avis de la Municipalité et proposent d'accepter le préavis 07-2025 tel que présenté.

Le Vice-Président Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Ouvre la discussion et demande si une personne de l'assemblée a des questions ou remarques à formuler.

Le Vice-Président Sans remarque ou autre question de la part de l'assemblée, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 07-2025 qui recommande aux membres d'

a d o p t e r

1. l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis,

a u t o r i s e r

2. la Municipalité à soumettre ledit arrêté au département en charge des relations avec les communes pour approbation et publication dans la FAO (Feuille des Avis Officiels)

Donne lecture de la décision :

- ✓ 30 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis 07-2025 est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS 08-2025 : CRÉATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DES EAUX DE L'EST LAUSANNOIS AGEEL

Le Vice-Président Passe la parole au Syndic, M. Chaubert.

M. Chaubert Relève que deux représentants devront être nommés pour participer à cette assemblée intercommunale. Il invite d'ores et déjà ceux qui le souhaitent à se porter volontaires, cas échéant à réfléchir au nom des candidats à proposer.

Le Vice-Président Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 30 septembre 2025. Il invite M. Zahnd, Président de cette Commission, à le lire.

M. Zahnd Donne lecture de son rapport de Commission qui recommande à ses conclusions – même si elle considère qu'elle n'a pas de réelle raison d'être consultée à ce sujet - d'approuver l'adoption du préavis 08-2025.

Le Vice-Président Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Fait état du rapport de la Commission ad hoc dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 2 octobre 2025 et invite M. Baer à le lire.

M. Baer Donne lecture du rapport de Commission ainsi que de ses conclusions qui tendent à l'acceptation du préavis 08-2025.

Le Vice-Président Remercie M. Baer pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Ouvre la discussion tout en précisant que ce préavis ne peut pas être amendé. Il doit être accepté ou refusé.

Puisqu'aucune question ou remarque n'est formulée propose de passer au vote sur les conclusions du préavis 08-2025.

Sans remarque ou question de la part de l'assemblée, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 08-2025 dont la teneur est la suivante :

d é c i d e

1. de créer une association entre les Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne dans le but de financer, construire et exploiter la future STEP ;
2. d'adopter à cette fin les statuts de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL) tels que présentés ;
3. d'adopter l'annexe II-B afin de confier à l'AGEEL la mission secondaire de sensibiliser et éduquer le public aux enjeux liés à l'eau, à l'environnement et à la durabilité ;
4. de nommer deux délégués et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association, conformément aux statuts.

Donne lecture de la décision :

- ✓ 30 acceptations
- ✓ 0 avis contraires
- ✓ 0 abstention

Le préavis 08-2025 est accepté à l'unanimité.

Le Vice-Président

Propose de passer à la nomination des deux délégués et d'un suppléant.

Le Syndic

Précise que cette mission ne représente pas une grosse charge et qu'elle sera par ailleurs très intéressante, surtout au début lorsqu'il s'agira de discuter du règlement. Par après, seules deux ou trois séances annuelles seront utiles pour adopter le budget et les comptes.

Le Vice-Président

Ajoute que c'est une occasion de faire connaissance avec les Comités d'autres communes et confirme que ce n'est pas une grosse charge de travail.

Puisqu'aucun membre ne s'est porté volontaire, propose de lever la séance pour permettre à l'assemblée de proposer des candidats.

La séance est levée à 20h34 et reprend à 20h42.

M. Volet

Propose M. Spring comme délégué.

M. Spring

Accepte la proposition.

M. Frauchiger

Propose M. Chatelan comme délégué.

M. Chatelan

Accepte cette proposition.

M. Zahnd

Se propose comme suppléant

Le Vice-Président

Suggère de passer au vote de ces délégués par acclamation.

MM. Spring, Chatelan et Zahnd sont élus par acclamation

*

9. PREAVIS 09-2025 : AUGMENTATION EN COURS DE LEGISLATURE DES PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT

Le Vice-Président

Fait état du rapport de la Commission des finances dont chaque conseiller a valablement reçu copie le 30 septembre 20225. Il invite M. Zahnd, Président de cette Commission, à le lire.

M. Zahnd

Donne lecture de son rapport de Commission qui suggèrent à ses conclusions d'accepter d'augmenter le plafond d'endettement tel que proposé dans le préavis 09-2025.

Le Vice-Président

Remercie M. Zahnd pour la lecture de son rapport et tous les membres de la Commission pour le travail fourni.

Demande s'il y a des questions ou remarques de la part des membres.

Sans remarque ou question de la part de l'assemblée, propose au Conseil communal de passer au vote sur les conclusions du préavis 09-2025 qui requièrent de :

d é c i d e r

d'augmenter les plafonds actuels de la façon suivante :

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 1. | Plafond d'endettement : | CHF 37'000'000.00 |
| 2. | Plafond de cautionnement et autres formes de garanties : | CHF 8'000'000.00 |

Donne lecture de la décision :

- ✓ 28 acceptations
- ✓ 0 avis contraires
- ✓ 2 abstentions
- ✓

Le préavis 09-2025 est accepté.

M. Kethari

Au nom de la Municipalité, remercie les membres pour leur confiance en acceptant ce préavis. Il rappelle que le plafond d'endettement devra être reconfirmé dans une année avec la nouvelle législature. Sous réserve de quelques modifications qui peuvent intervenir en cours de route, le préavis qui sera présenté devrait être très similaire à celui discuté ce jour.

*

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**Le Vice-Président**

Demande aux Municipaux s'ils souhaitent prendre la parole

Mme Dillner-Reichen**Vendanges 2025**

Indique que le Vigneron et ses employés ont terminé de vendanger les parcelles, que le millésime de cette année s'annonce prometteur et que le vin de 2024 est prêt à être proposé à la dégustation.

M. Spring

Passe en revue l'avancée des travaux concernant les immeubles situés sur la Commune.

Bâtiments communaux

- *Côtes Saint-Maire*

L'architecte poursuit l'analyse des possibilités d'optimisation afin de respecter les coûts du projet. Le dépôt à l'enquête publique est prévu pour la fin de l'année ou le début de l'année 2026. Une présentation à la population est prévue en amont de cette mise à l'enquête.

Une coordination est en cours avec le promoteur du projet voisin, notamment pour l'aménagement du front de rue. La zone concernée présente un fort potentiel, mais demeure complexe à aménager en raison de plusieurs contraintes existantes, telles que la proximité de la route, des lignes de bus, ainsi que la nécessité de préserver la végétation.

La version finale du projet sera présentée dans le cadre de la mise à l'enquête liée au bâtiment.

- *Café Paudex*

L'architecte travaille à la réalisation de plans pour une mise à l'enquête pour la réalisation des logements d'utilité publique.

- *Bordinette 12*

Les travaux de rénovation de la toiture sont terminés.

Deux approches sont actuellement envisagées pour la suite des interventions, soit une démarche classique avec un architecte et des entreprises mandatées par la Commune, ou le recours à une entreprise générale, qui prendrait en charge l'ensemble du projet et livrerait un ouvrage clé en main.

Toutefois, la deuxième option présente des difficultés en lien avec les exigences du droit des marchés publics.

- *Ancien collège Route du Simplon 9*

La rénovation de l'appartement situé dans le bâtiment est terminée. Celui-ci a été reloué à une famille.

La place de parc liée à ce logement reste disponible. Toute personne intéressée est priée de s'adresser à l'administration communale.

Bâtiment non-communaux

- *Station-service*

Il ne reste que la marquise sur le site. Les travaux avancent.

Un forage du terrain est prévu en vue de la mise en place de pieux de stabilisation pour la future construction du bâtiment.

- *Côtes Saint Maire – partie promoteur*

Les travaux débiteront par l'arrachage des vignes, après les vendanges. Par ailleurs, le Service cantonal d'archéologie interviendra pour réaliser des sondages sur le terrain. Selon les informations actuelles, le bâtiment communal ne devrait pas être concerné par cette zone archéologique.

M. Chaubert

Assemblée générale de la Vaudoise Arena

La nouvelle direction a amorcé un virage intéressant, en intégrant plusieurs remarques émises par la commune. Une redéfinition de la participation du LHC ainsi que la création d'un fonds de réserve sont notamment prévues.

Intronisation du nouveau Préfet

M. Cédric Alber a officiellement été intronisé en tant que nouveau Préfet.

Basserie de Paudex

Un accord a été obtenu avec le propriétaire pour l'installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ainsi que pour le réaménagement des places de parc.

Séance publique du 4 novembre 2025

Propose aux membres de faire la promotion de la séance publique d'accueil des nouveaux membres du Conseil communal qui est prévue le 4 novembre prochain.

AGEEL & préavis traités en séance

Adresse ses remerciements aux membres proposés pour siéger à l'AGEEL ainsi qu'aux membres du Conseil pour la confiance accordée suite à l'acceptation des quatre préavis présentés

Mme Martin

Annonce que son poste sera à repourvoir à la fin de la législature. Se dit consciente qu'il ne s'agit pas du dicastère le plus visible ou le plus recherché, mais il touche à un domaine essentiel : l'accompagnement des familles, qui constitue un pilier fondamental de notre société.

Elle souligne qu'être proche des habitants, relever les défis liés à l'accueil pré- et parascolaire, a été une mission riche de sens. Après trois législatures, le moment lui semble toutefois venu de transmettre le relais.

M. Kethari**Electricité – nouveaux tarifs 2026**

Depuis fin août, les nouveaux tarifs d'électricité pour 2026 sont disponibles sur le site internet de la Commune.

Une baisse moyenne d'environ 5,6 % est constatée pour la majorité des ménages de la commune. Cette diminution est notamment rendue possible grâce à un tarif avantageux de l'énergie, en lien avec le partenariat avec les Services industriels de Lausanne (SiL) et le fait qu'ils produisent une grande partie de leur énergie. Ceci assure à la Commune une stabilité et une bonne qualité de l'énergie.

Nouvelle directive de l'ELCOM¹ dès 2026

Une nouvelle rubrique intitulée « *coûts de mesure* » apparaîtra sur les factures, conformément aux souhaits du législateur. Elle permettra une comptabilité séparée des frais liés à la mesure de la consommation. Ce coût est estimé à CHF 7.80 par mois. Le coût actuel du compteur, englobé dans l'utilisation du réseau, s'élève mensuellement à CHF 5.50. La hausse de ce prix s'explique par le remplacement de tous les compteurs électriques « intelligents » prévu qui nécessite une infrastructure adaptée, notamment en termes de serveurs et de gestion des données.

*

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES**Le Vice-Président**

Demande à l'assemblée si quelqu'un désire prendre la parole.

M. Chatelan

A constaté que les conteneurs pour déchets verts ont été supprimés au chemin du Coutzet, vraisemblablement en raison d'une utilisation inadéquate de ceux-ci.

Trouve cette décision regrettable, d'autant qu'elle fait suite aux comportements d'une minorité d'utilisateurs ne respectant pas les consignes.

¹ 'Autorité nationale de régulation dans le domaine de l'électricité

Demande si une réflexion pourrait être engagée afin d'étudier d'éventuelles solutions alternatives telle que la possibilité d'installer des conteneurs verrouillés (par clé ou carte).

Mme Dillner-Reichen

Admet que la majorité de la population n'a pas été suffisamment informée de la suppression des conteneurs pour déchets verts. Une communication plus large aurait été souhaitable, d'autant que certains habitant de la route de la Bernadaz utilisaient également ces containers.

Rappelle que les coûts liés au tri incorrect sont refacturés par « *La Coulette* » à la Commune et que Mettraux Transport renonçait parfois même à ramasser ces containers en raison de leur état déplorable.

La possibilité d'installer des conteneurs verrouillés (par clé ou carte) mérite d'être examinée dans le cadre d'un projet plus global sur la gestion et l'élimination des déchets.

La décision de supprimer ces containers a été nécessaire pour trouver une solution concrète et immédiate.

Précise toutefois que des mesures seront prochainement prises pour améliorer la situation dans le cadre d'un projet en cours sur l'élimination des déchets de la Commune.

M. Hofmann

Il a été porté à sa connaissance que le bâtiment situé au chemin de la Bordinette 14 (lui semble-t-il) - à l'ouest des courts de tennis - est actuellement proposé à la vente. De sa compréhension, cette vente est liée à la rénovation en cours de l'immeuble du Café de Paudex, pour permettre d'en assumer une partie des coûts. A ce sujet, il souhaite savoir si :

- Les places de parc associées font partie intégrante de la parcelle et seront impactée par la transaction ;
- Une réflexion est en cours concernant un éventuel morcellement de la parcelle, notamment si les places de parc en font partie ;
- Une réflexion a été menée sur ce qui est possible de faire avec cet immeuble ;

Enfin il demande pourquoi la vente de l'immeuble de l'Ancien Collège n'a pas été envisagée à la place.

M. Spring

Répond que la Municipalité a mené une réflexion approfondie quant au choix du bien communal à vendre pour contribuer au financement du projet de rénovation du Café de Paudex.

Rappelle que rien n'est encore fait puisque le Conseil doit se prononcer sur la vente d'un immeuble communal tout comme il s'est prononcé sur la vente du Café de Paudex.

Pour l'heure, la Municipalité cherche à identifier la solution la plus judicieuse, tant sur le plan patrimonial que financier. Elle envisage d'inclure les places de parc dans la vente afin d'augmenter l'attrait

de la parcelle, évitant ainsi un morcellement qui pourrait en réduire la valeur.

Précise que le bâtiment envisagé pour la vente est le numéro 16 et que peu de transformations seraient envisageables sur ce site, qui doit conserver son gabarit et respecter le caractère existant de la rue. Cela limite donc les potentiels changements d'affectation.

La Municipalité n'a pas souhaité mettre en vente le bâtiment de l'Ancien Collège qu'elle juge plus emblématique et patrimonial par rapport à la Commune de Paudex et probablement moins facile à vendre.

Actuellement, un courtier est mandaté pour rechercher des acheteurs potentiels. Reste à voir si le prix proposé est accueilli favorablement par le marché.

Sitôt qu'un projet concret sera prêt, il sera soumis au Conseil par le biais d'un préavis.

Le Vice-Président

Remercie M. Spring et passe la parole à M. Kethari.

M. Kehtari

Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, ajoute que dans le plafond d'endettement, respectivement dans la liste des investissements, le prix de CHF 2,5 mio mentionné est un montant qui a été indiqué pour estimer le plafond d'endettement.

Rappelle que l'achat de l'immeuble sis Bordinette 8 était de CHF 2.1 mio, auxquels il faut ajouter environ CHF 1 mio de travaux et qu'il a été convenu de vendre un bien immobilier pour financer cette dépense.

M. Chaubert

Précise que le choix du bâtiment à vendre n'est pas uniquement une décision de la Municipalité. Il s'appuie également sur une expertise indépendante. Un agent en charge de la vente du bâtiment de la Bordinette 16 - également expert immobilier - a réalisé une évaluation des biens communaux susceptibles d'être aliénés.

Sur la base de cette analyse, c'est le bâtiment de la Bordinette 16 qui a été retenu comme le plus pertinent à vendre. L'expertise a mis en évidence que ce bien présente des performances énergétiques relativement faibles, et que sa mise en conformité avec les exigences de la Loi sur l'énergie nécessiterait des travaux d'assainissement lourds et coûteux. Ce facteur a notamment pesé dans le choix de le proposer à la vente.

Le Vice-Président

Lève à la séance à 21h16 et rappelle que la prochaine séance se tiendra le **24 novembre 2025 à 19h00** et qu'il sera suivi du traditionnel apéritif dînatoire de fin d'année.

M. Chaubert

Remercie encore une fois les membres pour leur confiance et les invite à déguster le millésime 2024.

Le Vice-Président Suppléant



Laurent Witschi



La Secrétaire



Nathalie Wolf

